Rennes Métropole

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter Déchèterie de Saint-Jacques-de-la-Lande – ZAC « Mi-Voie – Le Vallon »

ETUDE D'IMPACT – RESUME NON TECHNIQUE FEVRIER 2016

DOSSIER N°6 :
RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Sommaire

1. Objet et motivation de la demande 6

2. Etat initial 7

3. Présentation des activités 8

3.1 Activités et installations du site 8

3.1.1 Rôle d'une déchèterie 8

3.1.2 Aménagement général 8

3.1.3 Schéma d'organisation 9

a) Contraintes prises en compte 9

b) Schéma général d'organisation 9

3.2 Origine, nature et volume des activités prévues 10

3.2.1 Origine géographique des matières 10

3.2.2 Nature des matières admises 10

3.2.3 Conditionnements des matières entrantes 10

3.2.4 Quantité de matières entrantes 11

4. Le site et son environnement 12

4.1 Contexte physique 12

4.1.1 Contexte géographique et topographique 12

4.1.2 Contexte géologique 12

4.1.3 Contexte hydrogéologique 12

4.1.4 Contexte hydrologique 13

4.1.5 Contexte climatologique 13

4.2 Milieu naturel et humain 13

4.2.1 Paysage 13

4.2.2 Faune et Flore 14

4.2.3 Usage du sol et activités humaine 14

4.2.4 Démographie et habitats 15

4.2.5 Economie locale 17

4.2.6 Loisirs - Tourisme 17

4.2.7 Le patrimoine culturel 17

4.2.8 Voie de communication 17

4.2.9 Bruit 18

a) Sources sonores hors du site 18
b) Sources sonores du site 18
c) Niveaux sonores 19
4.2.10 Risques majeurs 20
4.3 Aspects réglementaires 20
4.3.1 Contexte cadastral et foncière 20
4.3.2 Plan Local d'Urbanisme 21
4.3.3 Les zones naturelles 22
4.4 Sensibilité du site 22
5. Les incidences du projet et les mesures de protection mises en œuvre 23
6. Conditions de remise en état du site 27
7. Table des illustrations 28
8. Annexes 29
8.1 Annexe 1 29

Rennes Métropole représente environ 432 000 habitants répartis sur 43 communes.

Au regard de ces compétences, Rennes métropole gère directement la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de son territoire, dans le cadre d'une politique communautaire globale de collecte et de traitement des déchets.

Pour ce faire, Rennes Métropole dispose notamment d'un réseau de 18 déchèteries et de 5 plateformes pour végétaux situées sur les communes du territoire. Elle envisage la modernisation de ce réseau pour répondre aux nouveaux besoins de ces habitants.

Dans le cadre de cette modernisation, Rennes métropole souhaite engager des travaux de construction de la déchèterie de Saint-Jacques-de-la-Lande, objet du dossier.

La présente demande d'autorisation d'exploiter a pour objet :

- De construire une nouvelle déchèterie sur le territoire de Rennes Métropole.

Elle s'inscrit dans le cadre de la procédure d'autorisation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le présent Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) est réalisé conformément au Code de l'Environnement (codifiant la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 ainsi que on décret d'application n°77-1133 du 21 septembre 977 modifié). Il permet d'apprécier le mode d'exploitation du projet, les impacts et les dangers pouvant en résulter ainsi que les mesures propres à les réduire.

L'autorisation d'exploiter est donnée sous la forme d'un arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter. L'autorisation est délivrée par le préfet du département après instruction du dossier de demande d'autorisation par les services compétents de l'Etat, enquête publique, avis des conseils municipaux concernés et enfin avis du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

La déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande est localisée dans la ZAC Mi-voie Le Vallon sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

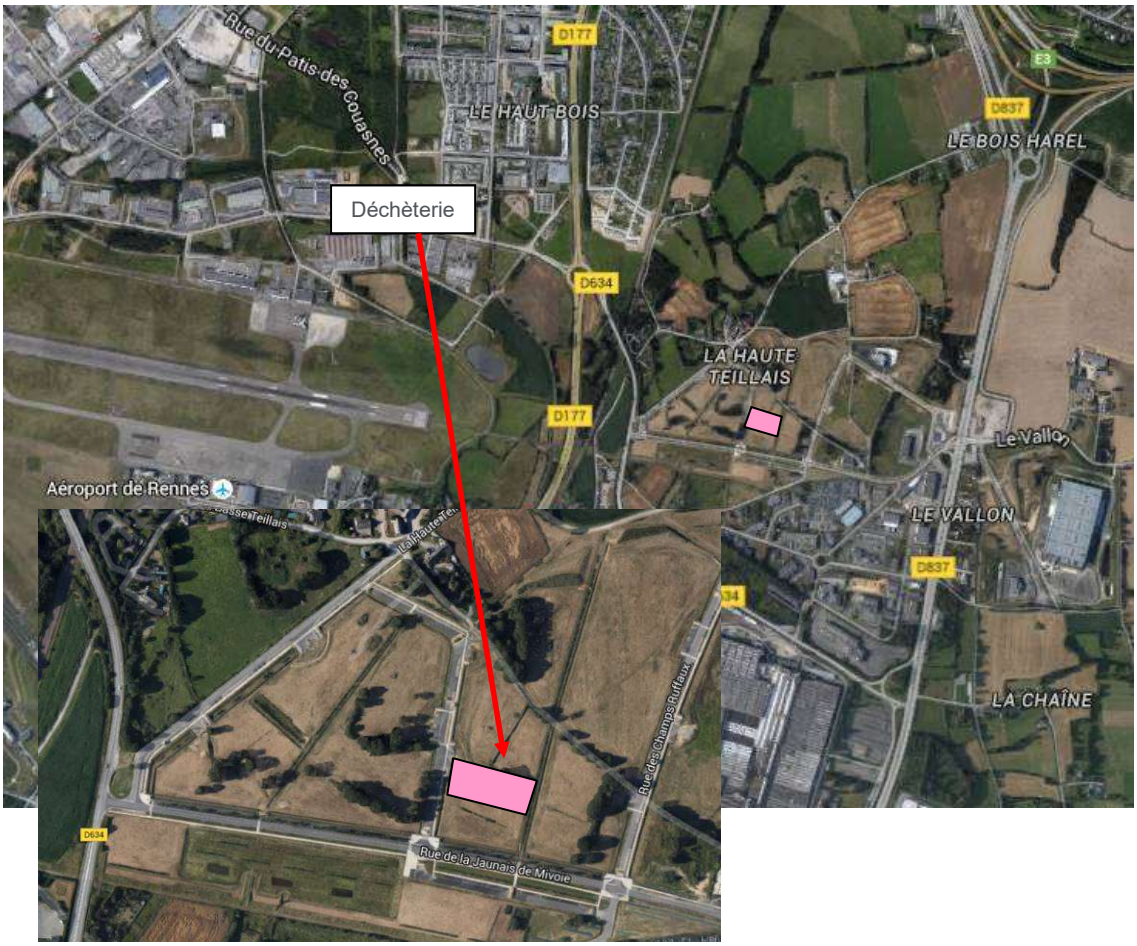

Carte 1 : Localisation de la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande.

La commune de Saint-Jacques-de-la-Lande est limitrophe avec les communes suivantes :

- Chartre de Bretagne,
- Rennes,
- Noyal Chatillon sur Seiche,
- Le Rheu,
- Bruz,
- Chavagne.

L'adresse de la déchèterie sera la suivante :

Les coordonnées topographiques en Lambert 93 au centre du site, sont :
349,797 km Est et 6 784,825 km Nord

3. PRESENTATION DES ACTIVITES

3.1 Activités et installations du site

3.1.1 Rôle d'une déchèterie

Une déchèterie a pour objectifs de :

- Permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets autres que les déchets ménagers résiduels (communément appelés "ordures ménagères") dans de bonnes conditions pour l'environnement,
- Séparer au maximum les déchets suivant leur catégorie pour permettre de les valoriser (cartons, végétaux, ferraille, bois, déchets inertes, verre…),
- Regrouper sur un même site des filières de valorisation différentes de déchets de façon à permettre aux usagers d'optimiser leurs apports,
- Supprimer les dépôts sauvages sur les territoires,
- Sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement et à l'interdiction du brûlage des déchets à l'air libre.

3.1.2 Aménagement général

Le projet d'aménagement de la déchèterie de Mi-Voie comprendra tous les aménagements nécessaires à sa bonne exploitation et gestion, mais également à sa bonne intégration paysagère.

Le projet comprendra notamment :

- 13 quais de déchargement adaptés au dépôt par les usagers en toute sécurité et permettant la conservation de la propreté en bas de quai,
- 5 casiers, en partie basse du site, permettant le dépôt au sol des déchets végétaux, des gravats et en prévision de nouvelles filières de tri,
- 2 emplacements, en bas de quai, pour des bennes de réserve,
- 1 emplacement pour poser les caissons lors des rotations,
- un local pour les agents d'accueil, composé d'un bureau avec une vision sur les différentes aires de collectes (bâtiments, quais, plateforme et sur la zone d'entrée et de sortie, et de sanitaires et vestiaires hommes et femmes séparés (2 douches, 2 vestiaires et 2 toilettes et lavabos) avec accessibilité PMR, d'un local outil et d'un local TGBT,
- un local sur rétention, fermé et ventilé, pour les déchets diffus spécifiques des ménages (DDS), avec zone de dépose,

- un local pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), avec zone de dépose,
- un local réemploi, avec zone de dépose,
- un local pour les déchets non dangereux avec notamment une colonne à huile double peau, munie d'un caillebotis permettant de récupérer les égouttures,
- une zone permettant le stockage extérieur des bornes d'apport volontaire (PAV : verre, papiers, emballages)
- des espaces verts et un parking pour trois véhicules dédié aux agents de déchèterie dont une place pour personne en situation de handicap,
- un bas de quai et un haut de quai assez large pour permettre une circulation aisée et sécurisée des véhicules et un dépôt de bennes en stockage au niveau du bas de quai.

3.1.3 Schéma d'organisation

a) Contraintes prises en compte

Les dimensions du haut de quai ont été définies afin que la largeur de voirie soit suffisante pour permettre de distinguer d'une part la zone dédiée au déstockage (stationnement des véhicules et circulation piétonne) et d'autre part la zone de circulation vers les autres filières de tri (BAV, plateforme végétaux et gravats).

Le positionnement et le dimensionnement des différentes zones d'exploitation ont été réalisés de façon à :

- Optimiser le fonctionnement de la déchèterie en positionnant les bennes par type de déchets,
- Améliorer les conditions d'accueil des usagers et la sécurité du site.

b) Schéma général d'organisation

Le schéma général d'organisation de la déchèterie prend en compte les exigences et contraintes suivantes :

- Un accès par la rue de la Trotine comprenant :
  - un accès dédié pour les usagers vers le quai haut de la déchèterie, un accès direct au quai bas dédié aux véhicules de collecte (poids lourds),
- Un local pour la récupération d'objets destinés au réemploi
- L'implantation regroupée des locaux de stockage des déchets diffus spécifiques des ménages (DDS) et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en haut de quai permettant une surveillance accrue,
- Un local pour les déchets non dangereux
- Un local pour le personnel du site avec bureau, vestiaires et sanitaires,
- Un quai pour 13 bennes permettant de vider aisément et en toute sécurité les déchets des usagers dans des bennes de 10 à 40 m^3,
- Une zone de dépose au sol comprenant 5 casiers,
- La présence d'une voie de stockage pour les véhicules des déposants les jours de forte affluence (de 6 à 8 véhicules),
- Des zones de mise en réserve de 2 bennes,
- Une circulation des véhicules permettant un usage sécurisé limitant au maximum la co-activité entre des véhicules légers et des poids lourds : le « haut de quai » exclusivement réservé aux usagers et le « bas de quai » exclusivement réservé aux prestataires de collecte,
- L'implantation d'une zone dédiée aux apports volontaires (verre, JRM, textiles),

3.2 Origine, nature et volume des activités prévues

3.2.1 Origine géographique des matières

Le périmètre géographique de provenance des déchets réceptionnés sur la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande est constitué par l'ensemble des communes de Rennes Métropole.

Seuls les habitants ayant une résidence principale ou secondaire sur le territoire de Rennes Métropole pourront accéder à la déchèterie.

3.2.2 Nature des matières admises

Les déchets des ménages réceptionnés sont les suivants :

- Cartons,
- Déchets bois,
- Incinérables,
- Ferraille,
- Végétaux hors tonte
- Tonte
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- Meubles usagés destinés au réemploi,
- Objets usagés destinés au réemploi,
- Textile,
- Papiers, journaux, magazines,
- Tout venant,
- Verre,
- Déchets inertes,
- Déchets Diffus Spécifiques,
- Huiles minérales (huiles moteurs),
- Huiles végétales,
- Batteries de type automobile
- Piles,

3.2.3 Conditionnements des matières entrantes

Les déchets réceptionnés sur la déchèterie seront acheminés sur le site, depuis leur lieu d'origine, principalement par voies routières.

Du fait de la nature de ces matières entrantes à transporter et à traiter, ces dernières seront conditionnées et livrées en vrac dans les coffres et les bennes des usagers.

3.2.4 Quantité de matières entrantes

Les quantités et volumes de déchets qui seront réceptionnés et stockés temporairement (jusqu'à évacuation vers les filières de traitement et de valorisation) sur la déchèterie sont présentées dans le tableau suivant.

La répartition des tonnages et des volumes par type de déchets est susceptible d'évoluer selon les périodes de l'année, notamment pour les casiers dédiées aux déchets végétaux et aux gravats.

Type de déchets	Conditionnement	Quantité maximale stockée
Déchets non dangereux		
Cartons	1 benne de 35 m^3 disposée en quai	35 m^3
Métaux - Ferraille	1 benne de 35 m^3 disposée en quai	35 m^3
Végétaux	Casier de 1000 m².	2 000 m^3
Inertes – gravats	2 bennes de 10 m^3	20 m^3
Encombrants	1 benne de 35 m^3 disposée en quai	35 m^3
Incinérables	2 bennes de 35 m^3 disposée en quai	70 m^3
Plâtre	1 benne de 10 m^3	10 m^3
Bois	1 benne de 35 m^3 disposée en quai	35 m^3
DEA (Mobilier)	1 benne de 35 m^3 disposée en quai	35 m^3
Local pour déchets non dangereux	Local de 16,5 m²	10 m^3
Local pour le réemploi	Local de 99 m²	99 m^3
Point d'apport volontaire	4 conteneurs de 4 m^3 pour le verre, les papiers/journaux, les emballages.	16 m^3
Textile	1 conteneur de 2 m^3	2 m^3
Flux à venir (caissons)	3 bennes de 35 m^3 disposée en quai	105 m^3
Flux à venir (casiers)	500 m² disposés en casiers de stockage	500m^3
TOTAL	**3 007 m^3**	
Déchets dangereux		
Déchets Diffus Spécifiques	Local de 40 m²	2,17 T
DEEE	Local de 31 m²	6,46 T
Huile minérale	Colonne double peau	1 T
Huile végétale	Fût 200 litre	0,2 T
TOTAL	9,83 T	

Tableau 1 : Quantités maximales stockées sur le site

A noter que la totalité des DEEE été considéré comme déchets dangereux et noté comme tel dans les tableaux ci-dessus.

4.1 Contexte physique

4.1.1 Contexte géographique et topographique

La déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande est localisée dans la ZAC Mi-voie Le Vallon sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

4.1.2 Contexte géologique

Le secteur de Saint-Jacques-de-la-Lande fait partie du Massif Armoricain, chaîne érodée formée de plis hercyniens orientés est-ouest qui a été soumise à un métamorphisme complexe lié à l'intrusion de nombreux massif cristallins.

La ZAC de Mi-Voie-Le Vallon est recouverte de formations récentes superficielles d'alluvions rouges rubéfiées.
Cette formation géologique correspond à une terrasse d'épaisseur variable (2 à 5 m) constitué de lentilles sablo-argileuses et de lits graveleux à éléments émoussés à roulés.

4.1.3 Contexte hydrogéologique

Les sondages réalisés dans le cadre de l'étude géotechnique révèlent la présence de circulations d'eau au moins une partie de l'année au sein de l'ensemble des couches de terrain définies précédemment.

Des arrivées d'eau ont également été observées au mois de septembre en 3 points de la zone d'étude, à des profondeurs variant de 3,7 m au Nord-ouest à 70 cm au Sud-ouest, semblant caractériser la présence d'une nappe fluctuant sur une grande partie de l'épaisseur des sols rencontrés, dont le mur est constitué par le substratum schisteux plus ou moins imperméable.

Au sein du substratum schisteux, les circulations souterraines d'eaux, quand elles existent, se font dans des réseaux de fracturation de la roche. L'eau suit ainsi le système de failles et de discontinuités présent dans les couches plus profondes. On parle alors d'un aquifère à perméabilité de type « fissural » dont le niveau de production dépend du degré de colmatage des discontinuités. Les débits sont en règle générale relativement faibles surtout dans ce type de massif primaire (débit de 10 m^3/h en moyenne).

La zone d'étude se situe dans le périmètre de protection éloigné commun au captage de Lilion et à la prise d'eau des Bougrières, autorisés par 2 arrêtés préfectoraux du 05/12/2014.

4.1.4 Contexte hydrologique

La zone d'étude appartient au bassin versant du ruisseau du Blosne, affluent de la Vilaine, qui s'écoule à 1.25 km au Nord de la zone d'étude. Le ruisseau de Blosne rejoint la Vilaine après 4 km d'écoulement environ vers l'Ouest.

Le fleuve de la Vilaine, répertorié sous le code de masse d'eau européen FRGR0010, fait une longueur de 218 km et draine un bassin versant de 10 500 km^2. Il prend sa source à Juvigné en Mayenne et s'écoule dans l'océan Atlantique après Arzal. Sa pente longitudinale moyenne est très faible (de l'ordre de 0.1%).

Le ruisseau de Blosne répertorié sous le code de masse d'eau européen FRGR1276, fait une longueur de 18,7 km. Il prend sa source à Domloup et présente une pente longitudinale très faible de 0.2% environ. Du fait de sa très faible pente, ce cours d'eau est parsemé de nombreux étangs et marais. Son parcours est en grande partie remanié et son cours busé par secteurs, au passage de l'agglomération rennaise. Il rejoint la Vilaine via les étangs d'Apigné.

Le territoire de la commune de Saint Jacques de la Landes est inclus dans le SDAGE Loire-Bretagne et dans le SAGE Vilaine.
L'écoulement des eaux sur la zone se réalise selon le réseau collecteur présent.

4.1.5 Contexte climatologique

La température moyenne annuelle, calculée pour la période de référence 1981-2010 varie de +7,9 à +16,4° C à la station de Rennes.
Les hivers sont relativement modérés, avec environ 38 jours par an où la température est inférieure à 0° C. Le mois le plus froid est celui de janvier avec une moyenne minimale de + 3,0° C. Le mois le plus chaud celui de juillet avec une moyenne maximale de + 24,5° C.

Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 694,0 mm, soit une valeur sensiblement inférieure à la moyenne annuelle des précipitations enregistrées sur l'Ouest de la France (de 700 à 800 mm).
Ces précipitations sont assez bien réparties dans l'année.

Les pics pluviométriques sont rencontrés en hiver, la période estivale étant marquée par une diminution significative des précipitations.

La rose des vents de la station météorologique de Rennes nous montre que les vents dominants les plus forts viennent du sud-ouest.

4.2 Milieu naturel et humain

4.2.1 Paysage

La structure paysagère locale est marquée par une morphologie semi-urbaine à rurale.

En l'absence de boisements, bosquets ou de bâtiments industriels en périphérie du site, l'ensemble du site est perceptible dans le paysage pour l'automobiliste, le promeneur et le riverain.

La déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande se situe au cœur de la ZAC Mi-Voie – Le Vallon. En limite de site, le terrain est bordé sur la majorité de son périmètre par des entreprises : avec SOCOM au nord, BOUYGUES à l'est et PILKINGTON au sud. A proximité immédiate à l'ouest, on trouve aujourd'hui des terrains nus.

4.2.2 Faune et Flore

Concernant l'étude faune et flore, l'étude d'impact de la ZAC a démontré que le site ne présente que peu d'intérêts (potentiels ou effectifs) pour la faune et la flore : c'est un secteur agricole (céréales et élevage) suburbain, passablement artificialisé et aujourd'hui cerné par l'aérodrome, un réseau viaire et ferroviaire conséquent et des espaces industriels et artisanaux importants. La zone s'étant d'autant plus industrialisée ces dernières années, ce constat est d'autant plus renforcé. La Parcelle P8 en tant que telle n'a pas été ciblée spécifiquement par l'étude menée lors du dossier d'instruction pour l'aménagement de la ZAC (hors mare nord).

Quelques belles haies bocagères assez typiques des paysages ruraux du Bassin de Rennes, subsistaient toutefois ici et là. On rencontrait ponctuellement et en quantités limitées dans le bocage du site d'autres essences d'arbres et arbustes telles que : frêne, érable sycomore, orme, châtaignier, charme, merisier, aubépine, prunellier, coudrier, houx, érable champêtre, saule, néflier, fusain d'Europe, sureau, églantier, chèvrefeuille, ajonc…
Concernant le sol, il était et demeure totalement banalisé par un tapis végétal où prédomine des "mauvaises herbes", comme l'Ortie (*Urtica dioica*), des ajoncs…

Sur le plan floristique et faunistique, l'aire d'étude est donc apparue très banale, voire dégradée. Il a en revanche été acté qu'il est important de sauvegarder au maximum les haies bocagères encore existantes, en raison notamment de leurs potentialités entomologiques ou de les compenser. Dans cette optique, notre projet prévoit une plantation de haie bocagère avec des essences locales sur tout le pourtour du site, ainsi que la plantation de chênes, hêtres… sur le site. Ces plantations compenseront la perte de 3 hêtres et environ 100 m de haie par près de 350 m de haie et une quinzaine de chênes et hêtres.

Les deux petits points d'eau de l'aire d'étude (secteur Mivoie Nord) étaient très pauvres au niveau des espèces, associations et communautés habituellement rencontrées dans ce type de milieux aquatiques.
La mare qui se trouve au Nord, près du hameau de La Haute Teillais (concernant la parcelle P8), était une minuscule dépression temporaire peu profonde. Elle était totalement banalisée par un tapis végétal dense où prédominait une espèce nitrophile et rudérale, Chenopodium sp., avec, en accompagnement, d'autres "mauvaises herbes", comme l'Ortie (*Urtica dioica*), le Liseron (*Calystegia sepium*) et les ronces (Rubus). On y trouvait également en abondance la très commune Renouée persicaire (*Polygonum persicaria*) et la Menthe aquatique (*Mentha aqutica*).
Sur le plan floristique et faunistique, l'aire d'étude est donc apparue très banale, voire dégradée.

4.2.3 Usage du sol et activités humaine

Le site se situe en ZAC sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Il n'y a pas d'établissement SEVESO dans l'environnement proche du site.
Plusieurs établissements ICPE (sous le régime de l'autorisation, de l'enregistrement ou de la déclaration) sont recensés sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande. L'établissement ICPE le plus proche du site est la société SANITRA FOURRIER (activité de traitement des eaux). L'établissement est situé à environ 200 m de la déchèterie.

D'après les données de l'INSEE (2012) concernant la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande :

	Saint-Jacques-de-la-Lande
Superficie	11,8 km²
Densité	952,7 habitants/km²
Âge de la population	43,2 % < 29 ans 29 ans < 41,5 % < 59 ans 15,4 % > 59 ans
Population active	79,7 % de la population totale
Population active ayant un emploi Population active au chômage	70,2 % 9,5 %

Tableau 2 : Caractéristique de la commune.

Le tableau suivant précise les habitations et entreprises en périphérie du site (Cf. carte de l'environnement humain ci-dessous).

N°	Habitation / entreprise	Position par rapport au site	Distance vis-à-vis du projet
1	Hameau la Haute Teillais	Nord-ouest	150 m
2	Hameau d'habitation rue des Goutais	Nord est	460 m
3	CHAT NOIR IMPRESSION	Sud est	210 m
4	SOCOM AUTOMOTIVE	Nord	20 m
5	PILKINGTON AUTOMOTIVE	Sud	20 m
6	MDF Kitchen	Ouest	300 m
7	DAIRY SPARES	Ouest	150 m
8	OUEST ROULETTE	Ouest	100 m
9	SCI EPHIBAT	Sud est	100 m
10	BOUYGUES NRJ	Est	50 m
11	JFB levage, HOLDILEV, SCI NEWS	Nord est	150 m
12	Maison des Poissons	Est	250 m

13	SNCF	Est	250 m
14	HYDRO CTA	Nord est	400 m
15	DIR OUEST	Est	350 m
16	HEUTZE Courtier Assurance	Est	500 m
17	AUTO Mi-Voie	Est	500 m
18	Hameau d'habitation rue Hippolyte Lucas	Sud-ouest	250 m

Tableau 3 : Habitations/entreprises en périphérie de la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande.

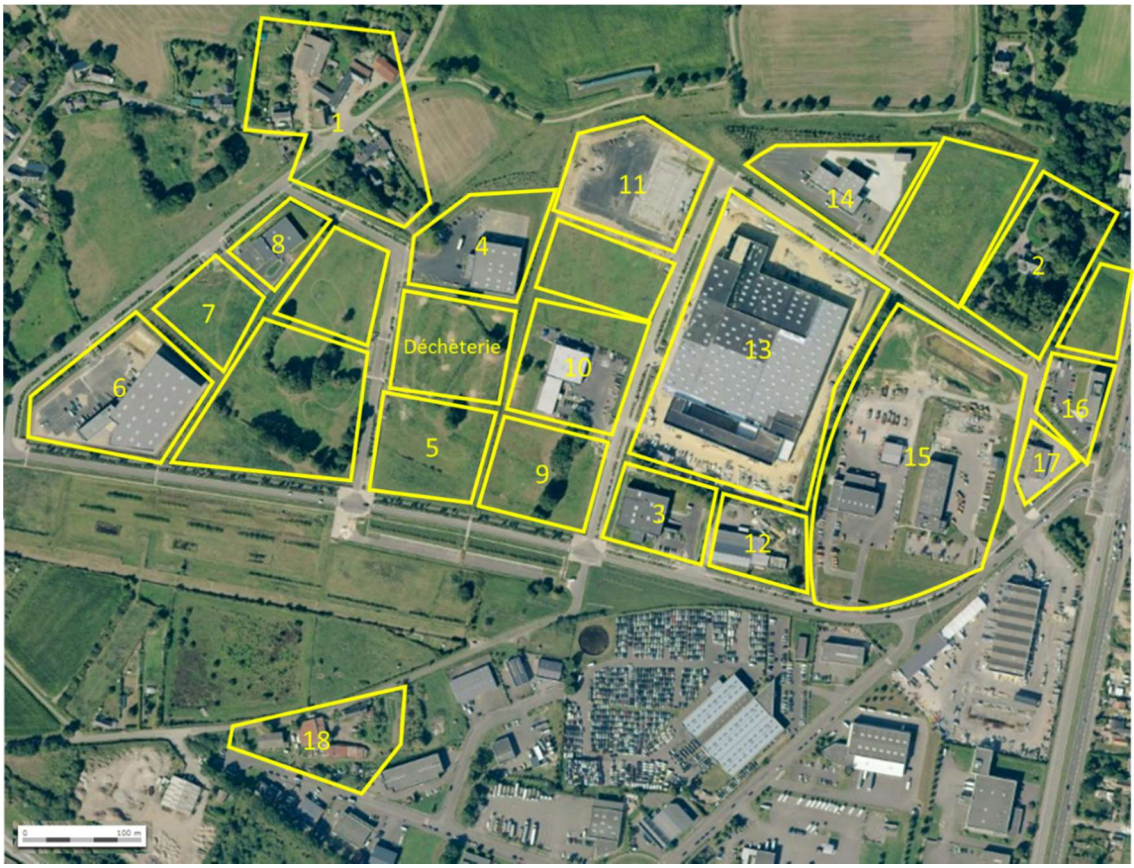

Carte 2 : Localisation des habitations/entreprises à proximité de la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande.

4.2.5 Economie locale

Les activités professionnelles en périphérie du site sont essentiellement liées à du service et de l'industrie légère.

La présence de la déchèterie n'impactera en rien l'activité de ces professionnels.

4.2.6 Loisirs - Tourisme

Il n'existe pas d'activité de loisirs à proximité immédiate du site.

4.2.7 Le patrimoine culturel

Aucun monument historique n'est aujourd'hui recensé dans le périmètre d'étude, ni à ses abords (source : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine).

Plus globalement, la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande ne comporte aucun édifice protégé au titre des Monuments Historiques. La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche en compte deux, situés dans le bourg et ses abords (une croix de cimetière et un calvaire).

En revanche, l'ouvrage « Le département d'Ille-et-Vilaine » de Paul BANEAT, répertoriant les bâtiments intéressants, inventorie plusieurs édifices ruraux d'intérêt architectural aux abords du site (aucun n'est situé dans l'emprise directe de l'aire d'étude) :

- sur Saint-Jacques-de-la-Lande : deux maisons à La Calvenais (cheminée sculptée); une maison (ancienne chapellenie) à La Haute Teillais, à l'Ouest de la route délimitant l'aire d'étude ;
- sur Noyal-Châtillon-sur-Seiche : manoir de La Jousselinais, maison à La Chaîne (cadran solaire et porte cintrée), maison à La Bézelais (gerbière à toit élevé avec écussons). Ces édifices sont également recensés comme patrimoine bâti de caractère au Plan d'Occupation des Sols actuel de Noyal-Châtillon.

Parmi tous ces édifices, le manoir de la Jousselinais est le seul constituant encore un véritable ensemble architectural (tourelle avec meurtrière et escalier en vis ; façade Sud avec porte Renaissance, fronton, grille de fenêtre en cœur, gerbières à fronton ; et enfin cheminée avec médaillons de terre cuite). Sa façade Sud est tournée vers le site du Vallon, avec des vues réciproques entre le site de la ZAC et ce manoir.

4.2.8 Voie de communication

Axes routiers locaux

Etant situé aux portes de l'agglomération rennaise, le site est particulièrement bien desservi par les infrastructures routières. La déchèterie est desservie par deux axes majeurs que sont la RD 837 (Rennes – Chartres de Bretagne) et la D 177 (Rennes – Redon).

De plus, le réseau routier du secteur est relativement dense, il permet de relier les différents bourgs du territoire avec le centre de Rennes.

Axes ferroviaires

Le site est situé à proximité de la ligne ferroviaire Rennes – Redon, avec la gare d'arrêt rue de la Calvenais située à 750 m de la déchèterie.

Traffic aérien

Le site est situé à 1 km de l'aéroport de Rennes – St Jacques.

4.2.9 Bruit

a) Sources sonores hors du site

La déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande est implantée à proximité de l'aéroport de Rennes/Saint-Jacques-de-la-Lande et de voies de circulation importante.

Les principales sources sonores actuelles sont :

- L'aéroport de Rennes/Saint-Jacques-de-la-Lande,
- Le traffic ferroviaire de la ligne Rennes-Redon ou l'axe routier Rennes-Redon (D177),
- Les axes routiers D837 et N137.

Dans la zone d'activité du Mi-Voie-Nord-Le Vallon, les principales sources sonores identifiées à proximité de la déchèterie de Saint-Jacques-de-la-Lande sont :

- La circulation pour la livraison de marchandise ou l'accueil de salaries, de visiteurs au sein des entreprises voisines.
- L'activité de stockage/déstockage de marchandise sein des entreprises voisines.

b) Sources sonores du site

Le site actuel est vide, il ne présente pas de source sonore.
Les principales sources sonores qui seront présentent sur le site sont les suivantes :

- Les allées et venues des véhicules (usagers et PL),
- Le dépotage (ou déchargement) des déchets dans les bennes,
- Les chargements-déchargements des bennes (choc de la benne au sol, avertisseur de recul),

Campagne de mesures :

Les conditions de mesurage sont de type « conventionnelles ».
Compte tenu des éléments ci-dessus, les choix suivants ont été arrêtés : quatre emplacements de mesures ont été retenus de la façon suivante :

- Point 1 Nord-Ouest : Limite De Propriété Site (LDP Site)
- Point 2 - Est : Limite De Propriété Site (LDP Site)
- Point 3 - Sud : Limite De Propriété Site (LDP Site)
- Point Riverain Nord : Limite De Propriété Riverain (LDP Riverain)

Les emplacements de mesures en limite de propriété de l'établissement sont déterminés en fonction des positions respectives de l'installation et des zones à émergence réglementée.

Les mesurages ont été réalisés par le bureau VERITAS sur une période de 2H00 environ du 5 au 6 avril 2016.

Les mesurages ont été effectués conformément à la norme NF S 31-010 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement » sans déroger à aucune de ses dispositions.

Les conditions météorologiques enregistrées durant les mesures étaient parfaitement compatibles avec les exigences de la norme NFS-3110.

Le rapport technique de cette campagne de mesure est disponible en annexe de l'étude d'impacts.

Emplacement des points de mesure :

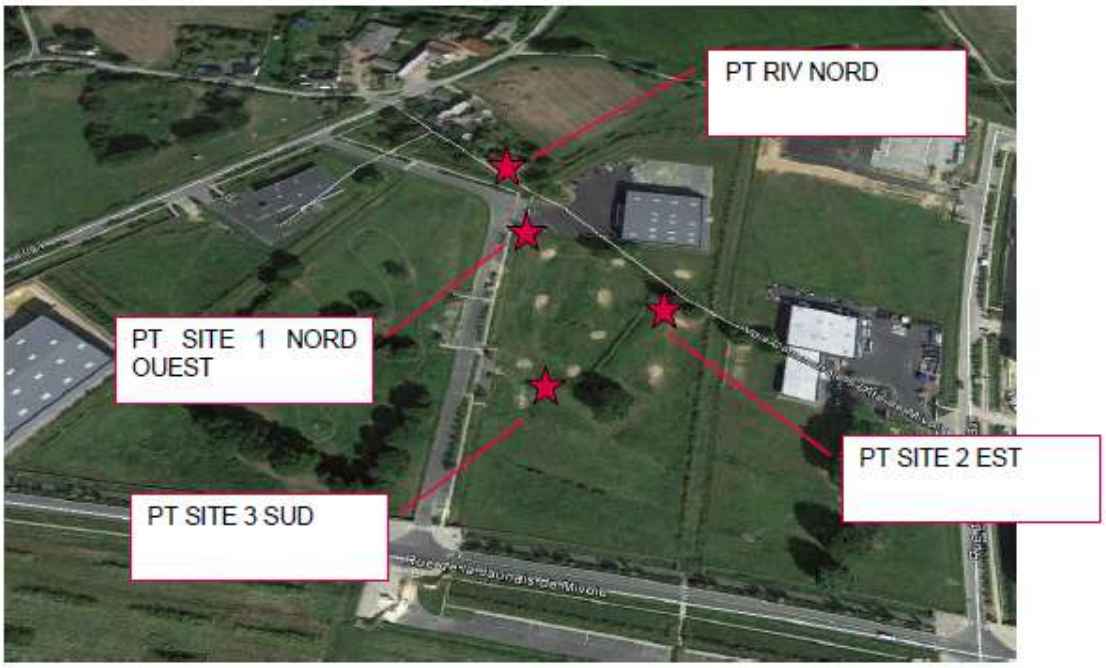

Carte 3 : Localisation des points de mesures.

Résultats :

Les résultats de la campagne de mesure sont présentés dans les tableaux ci-dessous (et en annexe de l'étude d'impacts).

<u>Niveaux sonores en limites de propriété du site</u>

- Point 1 site Nord :

- $LAeq_{11h48\ 14h15}$ = 51,5 dB(A) – $L50_{11h45\ 14h15}$ = 46 dB(A)
- Période 30 minutes la plus calme : $LAeq_{30mn}$ = 48 dB(A) – L50 = 44,5 dB(A)

- Point 2 site Nord Est :

- $LAeq_{11h48\ 14h15}$ = 54 dB(A) – $L50_{11h45\ 14h15}$ = 48,5 dB(A)
- Période 30 minutes la plus calme : $LAeq_{30mn}$ = 52,5 dB(A) – L50 = 47 dB(A)

- Point site Sud :

- $LAeq_{11h48\ 14h15}$ = 53 dB(A) - – $L50_{11h45\ 14h15}$ = 46 dB(A)
- Période 30 minutes la plus calme : $LAeq_{30mn}$ = 48 dB(A) – L50 = 45,5 dB(A)

- Point site Riverain Nord :

- $LAeq_{11h48\ 14h15}$ = 49,5 dB(A) - – $L50_{11h45\ 14h15}$ = 45 dB(A)
- Période 30 minutes la plus calme : $LAeq_{30mn}$ = 45,5 dB(A) – L50 = 42,5 dB(A)

L'émergence admissible en ZER est de 5 dB(A) en période diurne.

4.2.10 Risques majeurs

Le site n'est pas situé dans une zone présentant des risques de catastrophes naturelles réguliers.

Le site se trouve hors des limites du PPRI inondation.

Aucun établissement de type SEVESO n'est présent dans l'environnement proche du site.

Le site n'est concerné par aucun périmètre de plan de prévention des risques technologiques (PPTR).

L'établissement ICPE le plus proche du site est la société SANITRA FOURRIER (activité de traitement des eaux). L'établissement est situé à environ 200 m de la déchèterie.

4.3 Aspects réglementaires

4.3.1 Contexte cadastral et foncière

Le périmètre de l'Installation Classée représente une surface totale d'environ 8 570 m².

Le site sera situé sur les parcelles cadastrales n°593, 596, 598, 599, 600, 602, 604 et 605 de la section cadastrale AK de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande. La parcelle de la ZAC regroupant ces parcelles est indiquée P8.

Section	Parcelle	Surface totale (m²)	Surface concernées par le projet (m²)
AK	593	359	359
	596	2 232	2 232
	598	4 024	4 024
	599	20	20
	600	394	394
	602	23	23
	604	741	741
	605	774	774
		TOTAL	**8 570**

Tableau 4 : Parcelle cadastrales et emprises concernées par le projet d'aménagement.

4.3.2 Plan Local d'Urbanisme

La commune de Saint Jacques de la Lande dispose d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé en septembre 2013.

Le site d'implantation du projet est classé en zone UI6 du PLU, soit en zone d'activités industrielle, logistique, commerce de gros et constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs.

Le règlement de la zone UI6 autorise les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dans la zone d'activité, «condition que les réseaux existants soient compatibles avec le type d'installation ». Les dispositions applicables à la zone UI6 sont présentées en annexe de l'étude d'impacts.

La présente Etude d'Impact démontre que le projet de création de la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande ne présente pas de graves dangers ou d'inconvénients qui les rendent incompatibles avec les préconisations du PLU. Pour limiter les impacts des activités du site, de nombreuses mesures de réduction, de prévention et de protection seront mises en œuvre, notamment vis-à-vis des rejets au milieu.

Les activités du site sont compatibles avec le PLU de la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande. Les règles applicables à la zone UI6 sont respectées par le site : règles d'implantation et hauteur des installations.

Des servitudes hertziennes, de bruit aéroportuaire, de bruit des transports terrestres, mais aussi de captage d'eau potable ainsi que de transport de gaz et de dégagement aéronautique concernent la ZAC Mi-Voie, la déchèterie étant principalement concernée par celles sur le captage d'eau (périmètre éloigné), et le dégagement aéronautique.

4.3.3 Les zones naturelles

Concernant les milieux naturels répertoriés ou protégés, la consultation des diverses administrations n'a révélé la présence, au niveau du site et de ses proches alentours (rayon de 500 m autour du site), d'aucune zone telle que :

- Des réserves naturelles,
- Des parcs naturels régionaux,
- Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF)
- Des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO),
- Des zones du réseau NATURA 2000,
- Des forêts de protection,
- Des arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

Deux ZNIEFF sont présentes dans la ville voisine de Chartres en Bretagne : La Lormandière et les fours à chaux de Chartres de Bretagne. Le site est situé à 3 km environ à vol d'oiseau de ces deux zones.

Le présent projet de déchèterie n'est pas situé en zone Natura 2000. Les zones Natura2000 les plus proches du projet sont situées à 13,5 km et 15,7 km à vol d'oiseau de la future déchèterie. La déchèterie ne produit pas de rejets liquides, gazeux ou de quelque nature que ce soit susceptible d'avoir un impact sur les zones Natura2000 les plus proches.

Aucune incidence n'est donc attendue de la part du projet sur une zone Natura2000.

4.4 Sensibilité du site

La déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande présente globalement peu de sensibilité vis à vis :

- De sa localisation géographique,
- Des milieux physiques,
- Du relief et de la topographie,
- De l'air, des poussières et des odeurs,
- Du contexte géologique, hydrogéologique et hydrologique,
- Des risques majeurs,
- Du patrimoine, des loisirs et du tourisme,
- Du milieu naturel,
- Des paysages,
- Du bruit et des émissions lumineuses,
- Des habitations et activités économiques.

5. Les incidences du projet et les mesures de protection mises en œuvre

Après avoir présenté l'état initial du site, l'étude d'impact analyse de façon approfondie les effets directs, indirects, temporaires ou permanents du projet sur l'environnement.

Les principaux impacts potentiels identifiés vis-à-vis du projet sont :

- Les rejets d'effluents vers le réseau milieu naturel,
- Les émissions atmosphériques (poussières),
- Les nuisances sonores,
- Une pollution accidentelle du sous-sol.

Afin de supprimer, limiter ou compenser les inconvénients liés à l'exploitation du site, il est prévu la mise en place de mesures compensatoires. Le tableau des pages suivantes détaille, milieu par milieu, les effets potentiellement induits par le projet, leurs natures et origines, et les mesures compensatoires envisagées.

Milieu	Effet(s) possible(s)	Origines possibles	Impact	Mesures compensatoires
Eaux superficielles	Pollution chimique du réseau hydrographique local au droit du site ou en aval du site	Ruissellement et/ou infiltration d'eaux chargées en éléments polluants : - pollution au niveau de la cuve dédiée aux huiles minérales : - pollution par déversement d'huile en haut de quai par les usagers, - pollution par déversement d'huile lors du vidage de la cuve, - pollution due à une fuite sur la cuve. - pollution au niveau de l'aire de stockage des DD hors huile minérale (solvants, peintures, batteries...) : - pollution par déversement des DDS en haut de quai par les usagers, - pollution par déversement des DDS lors de l'évacuation des déchets, - pollution due à une fuite sur le système de rétention de la zone de stockage, - fuites d'hydrocarbures des véhicules transitant sur le site (usagers et PL), - rejets pollués vers le milieu naturel,	Impact régulier non significatif	- Mise en œuvre d'un réseau de gestion des eaux de ruissellement - Eaux de ruissellement, issues des voiries et des aires de stockage, captées gravitairement à travers des avaloirs et un système de borduration de la voirie, puis conduites vers un bassin de rétention de la ZAC. - Contrôle régulier, avant rejet, des eaux pré-traitées (débourbeur - séparateur d'hydrocarbures) au niveau du point de rejet, - Mise en œuvre de vannes d'arrêt en amont du débourbeur - séparateur d'hydrocarbures, - Voiries et aires de stockage réalisées en béton ou en enrobé, garantissant l'étanchéité par rapport à des infiltrations dans le sol et le sous-sol, - Produits susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, stockés sur site à l'abri des intempéries sur rétention et équipés le cas échéant de conteneurs double peau, - En cas de déversement, mise en œuvre d'une procédure connue par le personnel du site.
Sols	Pollution des sols au droit du site ou en aval du site	- fuites d'hydrocarbures ou d'huile de véhicules transitant sur le site, - lessivage des voies de circulation par les eaux de pluie, - fuite de produits dangereux, - fuite ou débordement au niveau des bassins.		
Paysage	Perception visuelle	Installations (bennes, quais, …) et usagers (véhicules…)	Impact saisonnier (en hiver)	- Insertion paysagère du site s'appuyant sur des plantations bocagères persistante qui enserrent les limites du site et sur de nouvelles plantations

Tableau 5 : Ensemble des effets induits par le projet et mesures compensatoires correspondantes (1).

Milieu	Effet(s) possible(s)	Origines possibles	Impact	Mesures compensatoires
Faune et flore	Dérangement de la faune	Circulation sur le site et bruit	Impact permanent peu significatif car faune et flore quasiment inexistante	Une haie bocagère sera plantée sur l'ensemble du périmètre du site (hors entrée prévu avec de la voirie). Des chênes et charmes seront plantés afin de reconstituer sur les espaces libres un paysage bocager.
Air	Dégradation de la qualité de l'air	Emissions et disséminations de poussières, d'envols d'éléments légers, des émissions de gaz d'échappement des engins, … dues à : - de la manutention (dépotage) des déchets dans les bennes, notamment les inertes - de la circulation des véhicules (usagers et PL) sur les voies d'accès et les voiries du site - des stockages extérieurs des déchets (bennes)	Impact régulier peu significatif - Modification locale du couvert végétal environnant, - Risque pour la santé et la sécurité publique	- Respect des vitesses de circulation (10 km/h sur le site), - Voiries en enrobé ou en béton, - Balayage régulier du site, - Ramassage des envols.
		Emissions de gaz à effets de serre (GES) : émissions des véhicules circulant sur le site	Impact régulier peu significatif car faible trafic routier au regard des axes routiers environnants	- Pas de mesures compensatoire envisagées.
Bruit	Augmentation du niveau sonore	Fonctionnement de l'installation : - circulation des véhicules (PL et usagers), manutention et évacuation des déchets, - chocs des déchets lors de leur dépotage dans les bennes, notamment les gravats et les métaux.	Impact temporaire (selon les horaires de fonctionnement du site)	- Respect de la réglementation en vigueur en termes d'émissions de niveaux sonores, - Limitation de la vitesse à 10 km/h, - Ouverture du site aux usagers à des heures réglementées - Recherche de sources bruyantes en cas de non-conformité réglementaire relevée en limite de propriété et au niveau des habitations les plus proches

Tableau 6 : Ensemble des effets induits par le projet et mesures compensatoires correspondantes (2).

Milieu	Effet(s) possible(s)	Origines possibles	Impact	Mesures compensatoires
Trafic	Augmentation du nombre de véhicules circulants Détérioration de la sécurité routière Dégradation de la voirie	Trafic régulier	Impact régulier - Trafic local, - Nombre d'accidents de la route, - Structure de la voirie (salissures, dégradation…)	- Trafic faible (1 véhicule toutes les 2 min30). - Création d'un voie de délestage à l'entrée du site, permettant aux usagers d'attendre en toute sécurité, en dehors de la voie de circulation principale, - Voirie interne revêtues d'un enrobé ou de béton.
Habitat	Dégradation de l'environnement visuel pour habitants proches et promeneurs	- Stocks importants de matières, - Véhicules.	Impact temporaire (en hiver)	Insertion paysagère du site
Santé et sécurité publique	Augmentation des concentrations d'éléments nocifs	- Emissions de poussières et de gaz d'échappement liées à la circulation des camions et des engins mobiles, - Bruit, - Pollution des eaux.	Impact régulier - Dégradation de l'environnement sanitaire pour la population	Pas de mesures compensatoires envisagées (absence de risque sanitaire identifié).

Tableau 7 : Ensemble des effets induits par le projet et mesures compensatoires correspondantes (3).

6. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

Le Code de l'Environnement Livre V (notamment les articles 512-39-3 et R512-74) précise les modalités de remise en état d'un site, suite à une cessation d'activité.

Lors de l'arrêt définitif de l'installation, Rennes Métropole procédera aux opérations suivantes :

- A la mise en sécurité du site,
- A la vidange et l'élimination de tous les fluides,
- A l'évacuation de tous les déchets présents sur le site vers les filières de valorisation ou d'élimination autorisée,
- A l'arrêt de toutes les utilités,
- Au nettoyage et au dégazage des capacités de stockages et des canalisations (cuve de gasoil),
- A l'enlèvement des installations démontables et transportables vers d'autres centres de la société (conteneurs, ...),
- Au démantèlement des installations avec l'évacuation des équipements vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisées,
- Au nettoyage complet du site ; les produits issus de ces opérations seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, Rennes Métropole prendra toutes les dispositions nécessaires pour que le site soit laissé dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun danger et inconvénient pour la santé publique et l'environnement.

Au cas où les résultats traduiraient une pollution des sols et/ou des eaux souterraines dues à l'activité de la déchèterie, toutes les mesures nécessaires pour retrouver la qualité initiale des sols et/ou des eaux souterraines seront prises.

7. TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Quantités maximales stockées sur le site 11
Tableau 2 : Caractéristique de la commune. 15
Tableau 3 : Habitations/entreprises en périphérie de la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande....16
Tableau 4 : Parcelle cadastrales et emprises concernées par le projet d'aménagement. 21
Tableau 5 : Ensemble des effets induits par le projet et mesures compensatoires correspondantes (1). ..24
Tableau 6 : Ensemble des effets induits par le projet et mesures compensatoires correspondantes (2). ..25
Tableau 7 : Ensemble des effets induits par le projet et mesures compensatoires correspondantes (3). ..26

Carte 1 : Localisation de la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande. 7
Carte 2 : Localisation des habitations/entreprises à proximité de la déchèterie de Mi-Voie à Saint-Jacques-de-la-Lande. 16
Carte 3 : Localisation des points de mesures. 19

8.1 Annexe 1

Plan d'ensemble du projet